

Commentaires du public sur la révision du SAGE de l'Yerres

Cahier de concertation 1

1. **Habitant de Vigneux-sur-Seine, professeur, 59 ans** : « Il y aura une renaturation du quartier Patte d'oie à Vigneux-sur-Seine. Il y a des encombrements et des colonnes d'eau, ce qui est grave. »
2. **Habitante de Vigneux-sur-Seine** : « Je suis pour l'environnement, la verdure et les oiseaux parmi d'autres. »
3. **Habitante de Vigneux-sur-Seine, retraitée** : « Je souhaite un aménagement minimum des berges, ainsi que la mise en place d'ateliers pédagogiques ponctuels. »
4. **Habitant de Vigneux-sur-Seine** : « Bonne impression pour tous ceux qui font du bien à la ville de Vigneux-sur-Seine. »
5. **Habitant de Yerres, retraité** : « Il reste des berges sauvages où la nature est reine et il faut que ça le reste... L'Yerres et la Seine peuvent être très agréables. De nouveau des nénuphars sur la Seine et de jolies carpes ! »
6. **Habitant de Villeneuve-Saint-Georges, élève de CE2** : « Je souhaite qu'il y ait plus de nature quand je me balade près de la rivière car je veux voir des animaux. »
7. **Habitant de Villeneuve-Saint-Georges, élève de CM2** : « J'aime bien regarder les animaux, les arbres et être à vélo le long de la rivière. »
8. **Habitant de Villeneuve-Saint-Georges, 22 ans** : « Il faut renaturer la ville et développer les jardins partagés pour les habitants de quartier. »
9. **Habitant de Yerres, 60 ans** : « Sur l'île de Panchout, à Yerres, la biodiversité était plus présente avant. Il y avait de l'eau et des oiseaux : canards, bernaches, etc. Maintenant, je suis sceptique sur le fait que la biodiversité revienne du fait de l'essai d'abaissement du barrage. »
10. **Habitant de Yerres, 71 ans** : « Je souhaite plus de vivre ensemble. La concertation réelle est manquante. Il faut plus d'ouverture artistique et de logements sociaux. L'île de Panchout est un projet non réfléchi. »
11. **Habitant de Brunoy, quinquagénaire** : « J'ai des inquiétudes sur l'érosion des berges suite à l'abaissement du cours d'eau avec menace d'arbres qui tombent près de chez moi. Je souhaiterais un entretien de la ripisylve ».

12. **Habitant d'Ozoir-la-Ferrière, 70 ans** : « Questionnement : ru de la Ménagerie. Deux curages ont été faits avec dépôt de métaux lourds sur les berges (dans les années 80). Au niveau du château de Lésigny, une bêche avait été mise pour maintenir le curage du ru (les métaux) en 2015. J'ai demandé au syndicat ce qu'était devenu la bêche (son état) et si une nouvelle allait être mise en place. J'ai envoyé plusieurs courriers au SyAGE mais on m'a dit que mettre en place des actions serait trop cher. Que peut-on faire maintenant ? »
13. **Habitant d'Ozoir-la-Ferrière, 70 ans** : « Il y a eu un problème de ruissellement il y a deux ans sur Ozoir. Il est donc important de réaliser des travaux de désimperméabilisation. »
14. **Habitant d'Ozoir-la-Ferrière, 86 ans** : « Il faut veiller à ce que tout soit bien réglementé et contrôlé. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de contrôles sur le territoire sur la qualité de l'eau, les rejets, les canalisations, les projets d'aménagement. »
15. **Habitant de Férolles-Atilly, quinquagénaire** : « Continuons le combat de préservation de nos rivières et leurs abords. »
16. **Habitant de Férolles-Atilly** : « Il faudrait peut-être plus sensibiliser sur votre rôle si important pour que vous soyez plus consultés et que vos avis soient suivis. »
17. **Habitant de Grisy-Suisnes, 70 ans** : « Il est très important de respecter et conserver les zones humides : respect de l'environnement et de la faune et la flore. Il faut développer l'éducation à la nature pour tous et dès l'âge scolaire dans les écoles. Protégeons la nature : c'est notre avenir. »
18. **Habitant de Brunoy, 50 ans** : « Il est intéressant dans le dossier de consultation de voir le tableau de comparaison sur la qualité des eaux entre 2013 et 2020. Il n'y a pas eu d'amélioration. »
19. **Habitant de Yerres, 53 ans** : « Des dispositifs existent-ils pour filtrer et collecter les déchets, notamment plastiques dans nos rivières ? Habitante du sud de l'Yerres, je suis assez effarée du nombre de masques jetés à proximité de l'eau... Entre autres. »
20. **Habitant de Combs-la-Ville, 69 ans** : « Je suis concerné par l'érosion des berges ainsi que par la répétition des inondations et les impacts directs sur les arbres en bord de berges qui tombent dans l'Yerres. Je suis également concerné par la problématique de l'évacuation des eaux pluviales. »

Cahier de concertation 2

1. **Habitante de Boissy-Saint-Léger** : « Il faut revoir les réseaux d'eaux pour réduire les inondations, pour les usages agricoles et enlever du béton. »
2. **Habitante de Villeneuve-Saint-Georges, 23 ans** : « Je souhaite voir des berges naturelles. J'aimerais également être alerté en cas de montée des eaux. Il faut améliorer la qualité des eaux, et avoir une eau saine et potable. »
3. **Habitante de Villeneuve-Saint-Georges, 50 ans** : « Je suis intéressée par le raccordement eaux pluviales, et le traitement des eaux usées rue de Paris. Il faudrait des aides financières pour la copropriété et les propriétaires. »
4. **Habitante de Villeneuve-Saint-Georges, quinquagénaire** : « Comment récupérer l'eau de pluie et la réutiliser ? »
5. **Habitante de Villeneuve-Saint-Georges, 65 ans** : « Concernant l'assainissement quand il pleut, il y a des inondations (30 cm). »
6. **Habitante de Villeneuve-Saint-Georges** : « Le 17 octobre, il est prévu un nettoyage des berges à 9h00. »
7. **Habitant de Villecresnes, 80 ans** : « Il y a des problèmes d'incivilité sur les étangs à Villecresnes. C'est dommage qu'il n'y ait pas plus d'événements organisés pour les jeunes pour la pêche. »
8. **Habitant de Yerres, 75 ans** : « Il y a un problème de ruissellement à Yerres avec plus d'un mètre d'eau lors des orages de pluie intense. »
9. **Habitant d'Épinay-sur-Sénart** : « Il faut réaménager les peupleraies. Il faut que la population puisse contribuer par la concertation sur le bassin hydrologique. »
10. **Habitant de Boussy-Saint-Antoine, 55 ans** : « Une évaluation d'un retour à une gestion 100% publique est-elle incluse dans cette étape ? Cela a souvent permis de réduire la consommation par une meilleure gestion du réseau et une baisse des factures des consommateurs. »
11. **Habitant d'Épinay-sous-Sénart** : « Ne pas oublier les usagers dans vos propositions. »

Cahier de concertation 3

1. **Agent du SyAGE** : « Il faut plus d'aménagements et de gestion par la régie, sur toute la rivière. Pour une rivière plus verte et plus proche des gens. »
2. **Habitant de Montgeron, retraité, + 65 ans** : « La rivière doit être davantage nettoyée (lit et berges), les arbres riverains doivent être élagués pour éclaircir l'horizon.

Il faut bien respecter le lit majeur de la rivière sans aucune construction de quelque nature que ce soit ! Essayer de traiter les inondations plus efficacement : retenues, espaces d'épandage maîtrisé, nettoyage des rus et des évacuations (moulin de Senlis), renaturer le plus possible.

Concernant les eaux pluviales : un seul avaloir rue du Moulin de Senlis à Montgeron sur 800m de voirie (n°2 à 50), trop petit donc l'écoulement est insuffisant et le trop plein inonde les riverains de manière conséquente... De plus, les eaux pluviales se mélangent aux eaux usées ce qui rend très « agréable » les inondations chez les riverains... surtout en cas d'événements climatiques exceptionnels qui sont de plus en plus fréquents ! Il faudrait améliorer l'écoulement de cet avaloir jusqu'à la rivière et éviter le retour des eaux, autant que faire se peut, en cas de crue de celle-ci ! »



ASSOCIATION CROSNE NATURE ENVIRONNEMENT

CONTRIBUTION DE CROSNE NATURE ENVIRONNEMENT SUR LA REVISION DU SAGE DE L'YERRES

Renforcement du SAGE et de la Commission Locale de l'Eau

Le citoyen n'a aucune connaissance du SAGE et les textes sur l'eau sont compliqués. Le PPRI est dans les PLU, il y a des règles claires. Le SAGE est en annexe des PLU, les règles des lois sur l'eau sont assez peu claires et pas assez prescriptives.

Le SYAGE a une compétence et des obligations concernant les eaux usées et les eaux pluviales, par contre il ne peut que donner des recommandations sur les permis de construire, le suivi étant réalisé par les maîtres d'œuvre.

Les recommandations du SYAGE doivent devenir des obligations afin que les lois sur l'eau et les zones humides soient respectées dans la vallée de l'Yerres.

Au même titre que le PPRI, le SAGE doit être obligatoirement dans les PLU et le SYAGE doit avoir un pouvoir décisionnaire et un devoir de conseil.

Les CLE doivent être sollicitées lors de l'élaboration et la révision des PLU : ce doit être obligatoire et systématique.

Le SAGE doit mieux mettre en avant les rapports de compatibilité entre le SDAGE, le SAGE et les documents d'urbanisme : actuellement beaucoup de flou.

Pour exemple :

Comment un projet de construction d'un ensemble immobilier situé au cœur du centre ancien de la ville de Crosne et en bordure de l'Yerres a pu être autorisé et confirmé par la Préfecture malgré les nombreuses recommandations du SYAGE : Il se trouve en zone inondable, zone orange du PPRI, avec un parking souterrain en zone humide et le risque d'inondation par remontée de nappe, la moitié du terrain est couvert par un espace boisé classé en EBC, la construction si proche risque d'endommager les racines et fragiliser les arbres.

Toutes ces raisons nous paraissent en contradiction avec les dispositions du projet de révision du SAGE de l'Yerres.

Les zones humides

Les zones humides sont les plus puissantes alliées du réchauffement climatique. Il est primordial de les protéger et les développer.

Il y a beaucoup d'ambiguïté sur la gestion des zones humides : il faut des précisions sur les catégories 1, 2, 3. Il faut une cartographie des zones humides qui s'impose aux PLU, principalement sur l'aval, qui est la zone la plus urbanisée. Actuellement, l'étude des zones

humides est laissée aux promoteurs, avant de construire, qui vont confier cette étude à un cabinet privé.

Etablir une cartographie des nappes phréatiques

Le SYAGE n'a pas compétence, il n'y a pas de cartes, on n'en parle pas dans les PLU. Les études de sol doivent être obligatoires et communicables en amont des permis de construire et associées au permis de construire.

Communication avec le Public

Plus le citoyen sera sensibilisé et informé, plus il respectera et défendra son environnement.

Il faut renforcer la mission des SAGE : intervention sur les échanges et transmission d'informations avec la sensibilisation, la participation par la pédagogie pour mieux impliquer les usagers et les élus, avoir un rôle d'animation beaucoup plus fort.



PROPOSITIONS DU COLLECTIF SAUVEGARDE DE LA VALLEE DE L'YERRES SUR LA REVISION DU SAGE DE L'YERRES

Organisation de cette concertation préalable du public

Deux révisions se font en même temps le SDAGE et le SAGE de l'Yerres.

Lancement de l'enquête publique le 22 septembre par la conférence de presse qui a été organisée par le SYAGE.

Plusieurs réunions publiques et forums sont organisées et des stands éphémères se tiennent sur certains marchés afin de rencontrer et échanger avec les citoyens. Il aurait fallu qu'un stand soit installé sur toutes les communes concernées, certaines n'ont fait aucune communication sur cette révision.

Les réunions se tiennent sur la moitié du cours de l'Yerres et aucune en amont (*à priori, comprendre aval*), mais beaucoup de réunions se sont tenues en Seine et Marne et peu sur l'aval. L'essentiel des habitants qui ont les pieds dans l'eau lors des inondations est sur l'aval de l'Yerres mais il faut jouer la solidarité amont/aval. Les habitants de l'aval vont être absents de l'opération.

Propositions :

1 - L'intégralité de la vallée de l'Yerres, un ensemble homogène

Le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres renouvelle sa demande du classement de la partie amont de la vallée de l'Yerres située en Seine-et-Marne selon le périmètre établi par la DIREN, devenue la DRIEE et, aujourd'hui, la DRIAT.

Comme le rappelle l'**Instruction du Gouvernement du 18 février 2019 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre des articles L. 341-1 et suivants du code de l'environnement la vallée de l'Yerres amont figure sur cette liste :**

Sites départementaux et interdépartementaux

Ile-de-France - Seine-et-Marne

Saint Loup de Naud

Le rû d'Ancoeur (extension)

La vallée de l'Yerres amont

La vallée de l'Ourcq

La vallée du Lunain

Ce classement viendrait conforter le Classement de sa partie aval formant ainsi un cadre de protection cohérent.

Plus il y aura de protection élevée sur la partie rurale de la rivière et de ces affluents, meilleure sera la qualité de l'eau, débarrassée d'un maximum de pesticides et autres éléments perturbateurs.

2 - Il faut repartir sur la cartographie d'origine.

Le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres demande que l'intégralité des rigoles, rus et ruisseaux situés dans la partie agricole du bassin versant de l'Yerres, essentiellement en Seine-et-Marne soient cartographiés et pris en considération. La Préfecture de Seine-et-Marne ayant décidé d'en « effacer » une partie. Cette disposition permettant aux agriculteurs de ne plus respecter la bande de 5 mètres située de part et d'autre de chaque écoulement identifié.

3 - Renforcement du SAGE et de la Commission Locale de l'Eau

Les textes sur l'eau sont très compliqués et le citoyen n'y comprend pas grand-chose. Le PPRI est dans les PLU, il y a des règles claires. Le SAGE est en annexe des PLU, les règles des lois sur l'eau sont assez peu claires et pas assez prescriptives, c'est pour cela qu'il est très difficile de faire appliquer les lois dans la vallée de l'Yerres. Par exemple, les règles sur les zones humides sont faciles à contourner.

Le SDAGE et le SAGE sont en cohésion sur le changement climatique. Le SDAGE planifie la gestion des eaux sur le bassin Seine Normandie, le SAGE est spécifique à chaque bassin versant de la rivière.

Il faudrait une fermeté beaucoup plus grande avec des règles beaucoup plus claires et imposées. **Le SAGE ne doit pas être une déclinaison du SDAGE mais il doit avoir une certaine autonomie d'adaptation à la rivière sur laquelle il s'applique.**

Le SAGE doit conserver une capacité d'initiative pour que les règles prennent en compte la zone particulière de l'Yerres et ses affluents.

Le SAGE doit être obligatoire et systématique dans les PLU.

Le positionnement des Commissions Locales de l'Eau doit être renforcé afin qu'elles soient légitimement personnes publiques associées, à ce jour aucune légitimité.

Les CLE doivent être sollicitées lors de l'élaboration et la révision des PLU : ce doit être obligatoire et systématique.

Le SAGE doit mieux mettre en avant les rapports de compatibilité entre le SDAGE, le SAGE et les documents d'urbanisme : actuellement beaucoup de flou.

Pour exemple :

Le Collectif Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres demande un réexamen du projet de construction d'un ensemble immobilier situé au cœur du centre ancien de la ville de Crosne et en bordure de l'Yerres. Ce projet a été validé malgré les nombreuses recommandations du SYAGE. Il se trouve en zone inondable, avec un parking souterrain en zone humide et le risque d'inondation

par remontée de nappe, la moitié du terrain est couvert par un espace boisé classé en EBC, qui sera détruit par la construction qui sera à proximité des premiers arbres.

Toutes ces raisons nous paraissent en contradiction avec les dispositions du projet de révision du SAGE de l'Yerres.

4 - Les zones humides

Les zones humides sont les plus puissantes alliées contre le réchauffement climatique. Il est primordial de les protéger et les développer.

Il y a beaucoup d'ambiguïté sur la gestion des zones humides : il faut des précisions sur les catégories 1, 2, 3. Il faut une cartographie des zones humides qui s'impose aux PLU, principalement sur l'aval, qui est la zone la plus urbanisée. Actuellement, l'étude des zones humides est laissée aux promoteurs, avant de construire, qui vont confier cette étude à un cabinet privé.

5 - Etablir une cartographie des nappes phréatiques

Le SYAGE n'a pas compétence, il n'y a pas de cartes, on n'en parle pas dans les PLU. Les études de sol doivent être obligatoires et communicables en amont des permis de construire et associées au permis de construire.

6 - Communication avec le Public

Il faut renforcer la mission des SAGE : intervention sur les échanges et transmission d'informations avec la sensibilisation, la participation par la pédagogie pour mieux impliquer les usagers et les élus, avoir un rôle d'animation beaucoup plus fort.

Plus le citoyen sera sensibilisé et informé, plus il respectera et défendra son environnement.